

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<p style="text-align: center;"><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u></p> <p style="text-align: center;">Séance du : 25 Novembre 2022</p>
---	--

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date d'affichage : 09/12/2022

Date de convocation du conseil : 21/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis
Mme BALDACINI Angélique
Mme COLIN Michèle
M. LAFARGUE Jérôme
M. RABIEGA Yann
M. LONGO Thierry
M. GUION Wilfrid
M. de VILLAINES Jean

Etaient absents:

M. GALLET Laurent
M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : Madame COLIN Michèle

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DETR: 20221 I25 DE 20

Monsieur le Maire expose l'extension en termes d'habitations nouvelles sur le hameau de Mauvron et fait part de la nécessité d'installer une citerne incendie, afin d'assurer aux pompiers une quantité d'eau nécessaire en cas de sinistre.

Un devis a été établi par la société Terre Bois de Nolay, pour un montant de 12 434.37 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention DETR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour la subvention DETR

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle AK 85 concernant l'emplacement de la citerne incendie.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour débiter les travaux et signer le devis avec l'entreprise quand les délais concernant la subvention le permettront.

Le Maire.

Jean-Louis FITY.